



Garde enfant, autorité parentale

Par Noisette51

Bonjour,

Je suis l'heureuse maman d'un petit garçon de 4 mois. Je me suis séparée du papa avant sa naissance. Ce dernier a reconnu le bébé 3 jours avant la naissance. Depuis que notre fils est venu au monde il ne s'est contenté que de 5 visites à mon domicile et n'a aucun endroit pour l'accueillir et ne compte pas remédier à cela. Il voudrait continuer à venir le voir chez moi. Ce qui deviens pesant. De plus, il n'a jamais contribué à aucun frais depuis sa naissance. Et aucun jugement n'a été intenté de sa part pour avoir le moindre droit de garde.

Je souhaiterais demander l'autorité parentale exclusive, car la situation actuelle est bien trop instable pour notre fils, est-ce possible ?

Merci pour votre réponse

Par ESP

Bonjour

Prenez les devants

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R15764>